Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260216-202614-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 février 2026 à 19 heures 30

Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 11 février 2026

Le seize février deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Catherine BOISLIVEAU, Adjoints, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC, Erwan GUIZOUARN, Anne-Karine LE MAOU, Quentin LE HERVÉ
Absents, excusés : Jean François LE MIGNOT, qui donne pouvoir à Anne-Karine LE MAOU, Julien BENOIST, qui donne pouvoir à Quentin LE HERVÉ, Martine TRAPON
Absents : Sylvie LE GALL-BRIAND
Secrétaire de séance : Erwan GUIZOUARN

202614 - Rénovation de la maison Jagain 31 rue Jean Baptiste Le Corre : Avenant en moins-value sur lot n° 3 – Charpente

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant en moins-value, présentée par l'entreprise GROLEAU, titulaire du marché du lot n° 3 – Charpente, pour un montant de 1 620.25 euros HT. Cet avenant porterait ainsi le montant du marché initial de 7 912.94 euros HT à la somme de 6 292.69 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition d'avenant en moins-value pour un montant de 1 620.25 euros HT, portant ainsi le montant du marché à la somme de 6 292.69 euros HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC * 22 (Côtes-d'Armor)

Erwan GUIZOUARN
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 24 février 2026
Et publication ou notification le 24 février 2026

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC * 22 (Côtes-d'Armor)